



Transition Ecologique,  
Développement Durable,  
Environnement,  
Biodiversité,  
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,  
Infrastructures,  
Risques Naturels,  
Risques Technologiques,  
Équipement, Logement,

Urbanisme,  
Aménagement du Territoire,  
Solidarité entre les  
Territoires,  
Renouvellement Urbain, Mer

**Formation spécialisée ministérielle  
santé/sécurité/conditions de travail**

## Décrypt-inFO

**Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail ministérielle du 2 avril 2024**

**#5 : Quelques avancées mais pas assez pour passer la ligne d'arrivée des JO...la suite très prochainement !**

### En résumé

- Une formation spécialisée à rallonge... si longue qu'elle n'a pu finir.
- Un constat partagé de la nécessité de partager plus d'informations sur les accidents... à suivre.
- Un plan de prévention des risques psychosociaux adopté qui devrait bientôt se décliner en services.
- L'actualisation de la note technique sur le port d'armes..... mais une discussion sur l'aptitude médicale « mer » à venir.
- Une suite bientôt pour discuter de l'instruction relative au traitement des agressions et des JOP et de l'impact sur les conditions de travail des agents (pour avoir déjà de l'information, c'est [ICI](#)).

### Pour aller plus loin :

#### Procès-verbal de la séance du 5 octobre

Le procès-verbal est adopté.

#### Tableau des accidents graves, mortels et des suicides

*Intervenants FO : Olivier GLEIZES et Pierre VINCENT-LUCE*

Ce tableau est présenté à chaque séance.

**FO** demande à nouveau quelle est l'information donnée aux familles pour la demande de l'imputabilité du service. Au-delà de « l'accusation », cela ouvre la possibilité au capital décès des ayants-droits. Mais encore faut-il que ces ayants-droits en aient la connaissance !

Le DRH rappelle que la fiche réflexe existe et qu'il est bien demandé aux services de faire cette information aux ayants-droits. Un rappel sera fait avec une explication.

**FO** réinsiste sur la nécessité de recenser tous les accidents dans le ministère et en particulier ceux sur les DIR, car ce tableau omet les accidents qui ne sont pas considérés comme graves. De plus un accident peut être uniquement matériel mais les agents à proximité peuvent être impactés psychologiquement.

Sur la construction du tableau, le SG rappelle que ce dernier ne pourrait rentrer dans les détails si tous les accidents étaient remontés, mais il admet que la donnée statistique des accidents sera sans doute un plus.

**Conseil militant** : en local, l'article 64 du décret du 20 novembre 2020 précise bien « la formation spécialisée compétente pour le service où l'agent concerné est réunie, dans les plus brefs délais, à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves. »

## Tableau relatif aux mesures de protection des agents dans le cadre du mouvement social des agriculteurs

*Intervenants FO : Olivier GLEIZES et Malvina CAUBERE*

Le tableau de suivi des dégradations et agressions a été mis à jour et il recense également les suites données par l'administration.

**FO** s'étonne du manque de plaintes recensées. Le SG répond que le niveau central n'a pas mis de veto sur les dépôts de plainte au niveau local mais c'est le niveau local (en particulier le préfet) qui apprécie l'opportunité de déposer plainte. Le SG indique que le niveau central peut en effet clarifier les règles mais qu'il faut laisser la main au niveau local, la plainte n'étant pas la seule réponse possible. L'important est qu'il ne se passe pas « rien ».

**FO** réinsiste car il semble que dans certaines zones, les préfets aient donné quelques consignes de « silence »...la French Connexion agricole II...

Sur les déchets, le SG confirme qu'il n'y a pas eu de risque d'exposition. Des entreprises extérieures sont intervenues au cas par cas.

Sur la question des normes, le SG rappelle ce que le ministre a dit : on est ferme sur la finalité mais le moyen d'y arriver est souple. La simplification souhaitée est basée sur ce principe avec un travail sur des réglementations qui se contredisent et sur la subsidiarité des normes.

Enfin sur la question de qui paye, le SG reviendra sur les coûts engagés dès qu'il aura les éléments.

## Plan ministériel 2024-2027 relatif à la prévention des risques psychosociaux

*Intervenants FO : Olivier GLEIZES et Malvina CAUBERE*

Ce plan de prévention a fait l'objet de 2 réunions de travail avant la mise au vote dans cette instance.

Ce plan propose 7 axes de travail en détaillant prévention primaire, secondaire et tertiaire.



**FO** a commencé par souligner que, contrairement à il y a 4 ans, les discussions en groupes de travail sur ce protocole ont été riches et ont permis d'expliciter les éléments qui n'alliaient pas assez loin, d'enrichir les actions plus en lien avec le terrain et avec les constats enfin partiellement partagés.

Cependant, car il en faut un « cependant », vous savez que nous ne serons pas pleinement satisfaits au regard d'une chose primordiale : pour **FO**, la principale source de RPS dans ce ministère est la réorganisation constante et le manque de cohérence qui s'ensuit. Si dans les discours, les réorganisations ont eu un temps d'arrêt, dans les faits il en est tout autre.

Nous avons posé quelques amendements, suite aux différents groupes de travail et aux éléments qui ne nous semblent pas avoir été repris.

De plus, nous continuons à insister sur le fait que présenter les agents en premier dans la cartographie n'est pas tout à fait exact. Pour nous, et comme cela est fait dans les fiches réflexes, le premier acteur est le chef de service.

Enfin, la question qui vient assez rapidement avec ces plans est de savoir comment les services vont se les approprier. Dans le document on parle d'indicateurs de suivi des situations RPS ;comment le ministère s'assure que les services le font tous les ans et surtout comment lisent-ils les indicateurs ?

Le SG entend les interventions et assure que sur la charge de travail, les ministres se battent bien pour renforcer les effectifs. Il insiste également sur des actions de management. Tout cela devrait améliorer le baromètre social.

4 amendements ont été déposés par **FO**. **Ils ont tous été acceptés par l'administration.**

En plus des éléments déjà portés en groupes de travail (avec par exemple l'accueil des nouveaux arrivants, les actions sur la charge de travail, les conflits de valeurs, la reconnaissance que les études d'impact lors de réorganisations ne sont pas faites et qu'il est nécessaire de les remettre sur le devant de la scène, le renforcement de la présence des représentants du personnel sur ces thématiques et la nécessaire prise en compte dans les DUERP, ...), ces amendements permettent de clarifier l'action sur les nouveaux arrivants en ne faisant pas tout porter sur le manager, de simplifier l'action sur les chartes des temps, d'ajouter la concertation obligatoire dans le cas de mise en place d'IA (c'est déjà rendu obligatoire par le décret mais en l'écrivant c'est toujours mieux) et d'ajouter une action d'information des familles et ayant droits en cas de suicide.

**FO** insiste également sur la nécessité de parler rapidement des projets immobiliers et les nouveaux espaces de travail ainsi que de leurs impacts sur la santé mentale des agents. Le travail doit être un moyen d'épanouissement pour l'homme, l'administration doit garantir des conditions permettant cela. La mise en place de flex-office peut amener à une perte de repères, d'équilibre et un sentiment d'insécurité.

Le SG est d'accord sur la nécessité d'en discuter et partage la nécessité d'intégrer les conditions de travail dans ces réflexions.

**Vote :**

Pour : -

Abstention : FO – UNSA – CFDT – SNCTA – FSU

Contre : CGT

Information : Suite aux questions et amendements, le DRH précise à nouveau que le protocole télétravail engage bien au fait qu'il est possible de badger en journée de télétravail.

## **Note technique relative à l'armement au sein des unités du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes**

*Intervenants FO : Selim MENTALECHETA*

Il s'agit d'une actualisation de la note technique. Après plusieurs groupes de travail, l'actualisation porte sur un toilettage et sur différents éléments :

- Fin de l'obligation de port des aérosols, du fait d'une non formation initiale sur cet élément, mais chaque service peut inscrire les aérosols dans sa dotation locale
- Fin de l'obligation systématique du port du gilet pare-balles
- Mention expresse de l'obligation que les missions armées soient conduites *a minima* par 2 agents
- Fin de la dérogation au suivi obligatoire du stage initial armes, qui pouvait être accordée aux agents qui bénéficient d'un port d'armes délivré par une autre administration
- Ajout de l'obligation de 4 séances d'entraînement minimum de gestes techniques d'intervention professionnels par an
- Précision sur les circonstances du port de l'armement
- Clarifications apportées sur les fonctions de référents armes / moniteur de façade / référent national / armurier et sur les formations avec des formateurs maison
- Le périmètre géographique de l'arme a posé question, elle rejoint le périmètre d'intervention de l'agent et n'a plus vocation à faire partie de cette note technique.

**FO** insiste sur la nécessité de prendre le sujet de l'emploi des agents des affaires maritimes plus globalement. La note porte beaucoup d'obligations et de sujétions sur les agents, **FO** demande que l'administration employeur s'engage, en particulier sur la mise en place des formations (une seule formation initiale des agents), sur la fourniture des gilets pare-balles ou encore les primes associées ou la bonification du service actif en regard d'autres agents publics.

L'administration précise qu'il y aura bien une deuxième formation cette année et une formation de référents d'armes. Sur le gilet pare-balles, les délais se sont allongés pour pouvoir avoir du sur-mesure.

**Vote :**

Pour : CGT

Abstention : FO – UNSA – CFDT – SNCTA

Contre : FSU

## **Point d'information sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

Sujet reporté faute de temps

## **Instruction relative au traitement des agressions commises par les usagers à l'encontre des agents du MTECT**

Sujet reporté faute de temps

## **La déclaration préalable de FO :**

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les membres de cette instance

Chers camarades,

Nous voilà à 115 jours d'un grand événement planifié depuis 7 ans ! Et l'on se demande si notre administration a pris conscience de l'ampleur de l'événement et des conséquences pour les agents dans leur vie de tous les jours. Si les consignes sont passées aux niveaux centraux, force est de constater que la déclinaison locale a du retard à l'allumage... Combien d'agents savent déjà s'ils sont ou pas mobilisés pendant cette période ? Et s'ils le sont, de quelle manière et sur quelles missions ?

A moins de 120 jours de la cérémonie d'ouverture, cela ressemble à l'épreuve de plongeon de haut-vol.

Surtout que cette année 2024 n'amène pas que son lot de festivités... Ou alors, le retour des déplacements à cheval est une forme de célébration olympique ? En effet, quel autre moyen de transport auront les agents dans quelques mois quand les caisses de crédits de fonctionnement seront vides ? Car c'est cela que certains directeurs préparent ! Ainsi que le ralentissement des formations... Pratique en pleine période d'entretien professionnel pour se poser sereinement la question des compétences à développer !

Aux compétences l'on ajoute la contrainte de la capacité. Nous soulignerons donc le sujet "mer" du jour et d'hier en se demandant comment le sujet si sensible des visites d'aptitude peut se retrouver dans un texte dont ce n'est pas l'objet, sans avoir jamais été discuté alors que cela fait de nombreux mois que nous faisons de l'appel du pied à tous, pour mettre ce sujet sur la table ! Ce sujet est également présent dans l'instruction que nous examinerons tout à l'heure avec de grandes interrogations sur les contraintes imposées aux agents de ce pôle ministériel en regard d'autres agents publics par exemple.

Si l'on résume le paysage : vos agents ont presque plus de contraintes avec des métiers similaires mais n'ont pas droit à la totalité de la reconnaissance.

Et en termes de conditions de travail, quid des projets immobiliers avec le coup de rabot financier ? Nous aurions préféré un coup de truelle ; mais visiblement un peu partout en France, le télétravail climatique commence à devenir la règle pour palier aux fuites d'eau, au manque de chauffage, au manque de clim ailleurs...bref, les agents sont totalement désabusés, délaissés par le ministère, grand ministère constructeur, délaissés par le gouvernement qui les pointe comme responsables de la dette de la nation...

Et en terme de prévention, on se pose aussi des questions. Au regard du projet d'arrêté d'augmentation du nombre d'ASA au titre de l'article 95 du décret que vous nous fournissez aujourd'hui pour simple information, nous ne comprenons réellement pas qui pilote quoi et comment certains ont des droits supplémentaires quand d'autres sont tout simplement oubliés. Ou alors c'est que nous n'avons pas toutes les informations...

Ce point n'étant pas un point officiel de l'ordre du jour, nous souhaiterions soumettre au vote ensuite une motion pour compléter cette liste.

Enfin, sur le sujet "routes", aux dernières nouvelles nous étions à 17 accidents dans les DIR nous voudrions savoir si les réductions budgétaires auront des conséquences sur le Plan de Prévention Renforcé des Risques. Régulièrement nous sommes en conflit avec vous sur le nombre d'accidents, comment allez-vous évaluer la portée du PPRR.

Nous finirons cette déclaration préalable par un rappel du règlement intérieur de cette instance. FO a toujours à cœur que les débats se déroulent dans les meilleures conditions, en cohérence avec les grandes valeurs de la prévention. Outre les dates d'instance qui ont déjà fait l'objet de discussion, nous réinsistons sur la nécessité de compte-rendus

des échanges dans les groupes de travail préalables à l'inscription d'une instruction ou d'un plan en séance. En effet, les échanges sont riches et, nous le soulignons, permettent de faire avancer les sujets. Mais il est nécessaire ensuite pour nous de savoir ce qui a été retenu ou pas et pourquoi en amont de la séance. Sinon, le dialogue semble être dans un seul sens.

Nous ne reviendrons pas sur les sujets qui sont en attente dans cette instance et sur les sujets que nous vous avons signalé en particulier en CSA-M la semaine dernière, l'ordre du jour étant déjà bien conséquent (et peut-être trop au regard du temps dont nous disposons). Pourtant ils sont toujours présents et ils méritent que nous nous y penchions !

Je vous remercie